

Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté

Rapport annuel

2018 – 2019



Conformément à la Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté, le présent document fait état des indicateurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale pour l'exercice 2018-2019.

La présente publication est disponible en d'autres formats, sur demande.

Pour demander un autre format, veuillez communiquer avec Anna Murawski, coordonnatrice de l'accessibilité, par téléphone au 204 945-4785 ou par courriel à l'adresse anna.murawski@gov.mb.ca.

La présente publication est également disponible en ligne à l'adresse <https://www.gov.mb.ca/povertyreduction/index.fr.html>

Message des coprésidents du Comité de réduction de la pauvreté

En tant que coprésidents du Comité de réduction de la pauvreté du Manitoba, nous sommes heureux de présenter le rapport annuel 2018-2019 sur la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté. Dans ce rapport, vous verrez les progrès réalisés par le gouvernement pour aider les Manitobains à atteindre une meilleure qualité de vie. La réduction de la pauvreté est une priorité pour le gouvernement, car il s'agit d'établir des liens entre les personnes et la formation et les emplois, de bâtir des collectivités plus fortes et de favoriser un avenir meilleur pour nos enfants.

En mars 2019, le gouvernement a publié S'engager vers un avenir meilleur — Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté, qui regroupe nos investissements, nos initiatives et une façon d'aller de l'avant pour réduire et prévenir la pauvreté. La stratégie s'appuie sur les voix des Manitobains, y compris ceux qui ont vécu dans la pauvreté. Les Manitobains veulent des mesures de soutien pour les enfants et les jeunes, un accent sur l'amélioration de la santé et du niveau de vie, et des possibilités de formation et d'emploi. Ce rapport annuel comprend des données sur 13 indicateurs pour mesurer les progrès de la stratégie.

Nous sommes encouragés de constater que les taux de pauvreté ont diminué en 2017 selon l'Enquête canadienne sur le revenu de Statistique Canada. Ces données (publiées en 2019) montrent que le taux global de pauvreté au Manitoba était de 8,7 %, soit une diminution de 7 % par rapport à l'année précédente. De plus, le taux de faible revenu chez les enfants est tombé à 9,5 %, soit une baisse de 20 % par rapport à l'année précédente. Le taux de pauvreté chez les enfants manitobains est au quatrième rang des plus faibles taux parmi les provinces.

Bien que ces données montrent que le Manitoba est sur la bonne voie, nous devons continuer de travailler ensemble, par le truchement de partenariats avec les organismes communautaires et les autres ordres de gouvernement, pour prévenir et réduire la pauvreté. Nous présentons ce rapport annuel comme une affirmation de l'engagement du gouvernement à obtenir de meilleurs résultats pour les enfants et les familles qui ont besoin de notre soutien.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.



Madame Heather Stefanson
Ministre des Familles
Coprésidente du Comité



Monsieur Kelvin Goertzen
Ministre de l'Éducation et de la Formation
Coprésident du Comité

Table des matières

Message des coprésidents du Comité de réduction de la pauvreté	1
Progrès en 2018-2019.....	4
Comité de réduction de la pauvreté	4
S’engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté	5
Treize indicateurs de réduction de la pauvreté	6
Santé communautaire au Manitoba	7
Indicateurs de réduction de la pauvreté	8
Mesure du panier de consommation.....	8
Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba	8
Subdivision des données liées aux indicateurs	13
Taux de faible revenu	13
Disponibilité de places en garderies autorisées	14
Mortalité prématurée.....	15
Emploi.....	17
Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement	18
Taux d’obtention d’un diplôme d’études secondaires	19
Annexe : Indicateurs prescrits par règlement au cours de l’exercice 2018-2019	21

Progrès en 2018-2019

En vertu de la Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement du Manitoba doit mettre en œuvre une stratégie à long terme visant à réduire la pauvreté et à favoriser l'inclusion sociale. La loi exige également que le gouvernement établisse des indicateurs pour évaluer des progrès réalisés et mette des rapports annuels sur ces progrès à la disposition du public.

Au cours de l'exercice 2018-2019, le gouvernement du Manitoba a pris des mesures pour réduire la pauvreté, notamment en publiant une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté. Au cours de cette période, les données sur la pauvreté ont révélé que, dans l'ensemble, le nombre de Manitobains qui étaient dans une situation de faible revenu avait diminué. Le présent rapport annuel expose les points saillants des travaux entrepris par le gouvernement du Manitoba pour réduire la pauvreté ainsi que les données les plus récentes concernant les indicateurs qui permettent d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Manitoba.

Comité de réduction de la pauvreté

Pour être efficace, la stratégie de réduction de la pauvreté du Manitoba nécessite l'adoption d'une approche pangouvernementale. La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté du Manitoba établit le Comité de réduction de la pauvreté, composé de membres de la communauté et de ministres provinciaux chargés des lignes directrices, des programmes et des services ayant une incidence sur la réduction de la pauvreté. Le Comité formule des recommandations sur la stratégie de réduction de la pauvreté, surveille la mise en œuvre de la stratégie et favorise la participation de la communauté à l'élaboration de la stratégie.

Au 31 mars 2019, le Comité de réduction de la pauvreté regroupait les ministres et les membres de la communauté suivants :

- M^{me} Heather Stefanson, Familles (coprésidente);
- M. Kelvin Goertzen, Éducation et Formation (coprésident);
- M^{me} Eileen Clarke, Relations avec les Autochtones et le Nord;
- M. Blaine Pedersen, Croissance, Entreprise et Commerce;
- M^{me} Rochelle Squires, Développement durable, ministre responsable des Affaires francophones et de la Condition féminine;
- M. Stanley McKay, révérend;
- M^{me} Zully Trujillo;
- M^{me} Jennie Wastesicoot.

S'engager vers un avenir meilleur : Stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté

Le 4 mars 2019, le gouvernement du Manitoba a publié une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, intitulée S'engager vers un avenir meilleur. La stratégie s'appuie sur des consultations menées auprès de 2 000 Manitobains et sert de schéma pour la prévention et la réduction de la pauvreté dans la province. La vision du gouvernement du Manitoba dans le cadre de cette stratégie est la suivante : « Tous les Manitobains ont des ressources, des possibilités et des accès qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie. »

La stratégie s'articule autour de six secteurs prioritaires :

- investir dans la prospérité future du Manitoba en soutenant les enfants et les jeunes;
- travailler ensemble pour améliorer la santé et le niveau de vie;
- promouvoir l'inclusion économique par l'emploi, l'éducation et la formation;
- faciliter les partenariats et soutenir les organismes communautaires;
- renforcer la prestation de services axés sur les clients;
- apporter des changements positifs par l'innovation sociale.

Une approche axée sur la réconciliation, intégrée à ces six priorités, permet de jeter les bases d'une vie meilleure pour les peuples autochtones. S'engager vers un avenir meilleur soutient le processus continu d'établissement et de maintien de relations mutuellement respectueuses entre les peuples autochtones et non autochtones, un processus qui permet d'instaurer un climat de confiance, de confirmer les ententes historiques, de favoriser la guérison et de créer une société plus équitable et inclusive.

S'engager vers un avenir meilleur soutient que la réduction de la pauvreté est l'affaire de tous. Le gouvernement du Manitoba joue un rôle important, mais si l'on souhaite optimiser l'incidence de la stratégie, les efforts de réduction de la pauvreté doivent être déployés en partenariat avec les communautés autochtones, les entreprises, les organismes communautaires et les autres ordres de gouvernement.

Pour en savoir plus sur les six secteurs prioritaires, y compris ce qu'ont dit les Manitobains pendant les consultations et les principales activités gouvernementales tenues à l'appui de la réduction de la pauvreté, veuillez vous reporter au document S'engager vers un avenir meilleur.

Treize indicateurs de réduction de la pauvreté

S'engager vers un avenir meilleur est axé sur les résultats. Le principal objectif de la stratégie est de réduire le taux de pauvreté des enfants de 25 % d'ici 2025. Pour évaluer l'atteinte de cet objectif, on utilise la Mesure du panier de consommation, une mesure de faible revenu de Statistique Canada qui sert aussi de seuil officiel de la pauvreté au Canada.

La Loi sur la stratégie de réduction de la pauvreté exige que le gouvernement établisse des indicateurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale qui servent à mesurer les progrès réalisés au chapitre de la réduction de la pauvreté. S'engager vers un avenir meilleur décrit 13 indicateurs qui permettent de suivre les progrès réalisés chaque année. Les données concernant ces 13 indicateurs sont publiées dans le présent rapport. Les 21 indicateurs qui faisaient partie de la stratégie précédente sont inclus dans une annexe. Certains de ces indicateurs ont été maintenus dans la liste des 13 nouveaux indicateurs.

Le gouvernement du Manitoba a tenu compte du cadre fédéral de réduction de la pauvreté lorsqu'il a élaboré son cadre de mesure pour la province. Ainsi, huit des 13 indicateurs établis dans la stratégie manitobaine de réduction de la pauvreté font également partie de la stratégie fédérale, ce qui permet la comparaison avec les tendances nationales et avec les autres provinces et territoires. Il s'agit des indicateurs suivants :

- taux de faible revenu (seuil officiel de la pauvreté au Canada);
- ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement;
- inégalité de revenu;
- jeunes déscolarisés sans emploi;
- compétences en littératie;
- compétences en numératie;
- taux d'entrée de la pauvreté;
- taux de sortie de la pauvreté.

L'élaboration des indicateurs a reposé sur une approche pangouvernementale et une collaboration interministérielle. Des commentaires sur les indicateurs ont également été reçus à l'occasion de consultations publiques portant sur la stratégie.

Le gouvernement du Manitoba continuera de faire rapport chaque année sur les 13 indicateurs.

Santé communautaire au Manitoba

Le gouvernement du Manitoba reconnaît la corrélation qui existe entre le faible revenu et les problèmes de santé, y compris le risque élevé de problèmes de santé chroniques pour les personnes en situation de pauvreté. L'obtention de renseignements détaillés sur l'état de santé de la population manitobaine jette plus d'éclairage sur les efforts déployés visant à réduire la pauvreté et à améliorer les résultats sociaux et économiques.

À l'automne 2019, les offices régionaux de la santé publieront leurs rapports sur l'évaluation de la santé communautaire. Ces rapports sont accessibles (en anglais seulement) sur les sites Web de chaque office : [Office régional de la santé de Winnipeg](#); [Southern Health-Santé Sud](#); [Santé de Prairie Mountain](#); [Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et de l'Est](#); [Office régional de la santé du Nord](#).

Les évaluations de la santé communautaire décrivent la santé des résidents de chaque région. Elles reposent sur une perspective axée sur la santé de la population, qui tient compte des déterminants de la santé ainsi que des caractéristiques et de l'efficacité du système de santé. Les déterminants de la santé sont les conditions économiques et sociales qui façonnent la santé des personnes et des communautés dans leur ensemble. Le revenu est considéré comme l'un des déterminants les plus importants de la santé. Lorsque le revenu et le statut social augmentent, l'état de santé global tend également à s'améliorer.

L'examen de l'état de santé de la population, de l'utilisation des soins de santé et de l'efficacité du système de santé qui est mené dans le cadre de l'évaluation de la santé communautaire nous éclaire également sur les solutions qui nous permettraient d'améliorer la réactivité du système de santé.

Indicateurs de réduction de la pauvreté

La section qui suit présente des données sur les 13 indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba. Les données de référence datent de 2015, lorsqu'elles sont disponibles. Le gouvernement du Manitoba publiera chaque année les données les plus récentes pour mesurer les progrès réalisés à l'égard des indicateurs de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Mesure du panier de consommation

La Mesure du panier de consommation (MPC) est le seuil officiel de la pauvreté au Canada. Elle est incluse dans les 13 nouveaux indicateurs de réduction de la pauvreté du Manitoba en tant que mesure privilégiée de la pauvreté au Manitoba.

La MPC est une mesure du faible revenu accompagnée d'un seuil lié au coût d'un panier précis de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. Cette mesure comprend les coûts de la nourriture, de l'habillement, des chaussures, du transport, du logement et d'autres dépenses telles que des articles de soins personnels ou des articles ménagers.

Il existe d'autres moyens de mesurer le faible revenu, notamment la Mesure de faible revenu et les Seuils de faible revenu de Statistique Canada. Une caractéristique essentielle de la MPC est que celle-ci est plus sensible aux variations géographiques que les autres mesures de faible revenu à l'égard du coût de bon nombre de dépenses types. Une actualisation annuelle de la MPC permet de tenir compte de la variation des prix du panier de consommation. De temps à autre, une nouvelle année de base est établie pour la MPC à la suite d'un examen de la méthodologie utilisée pour la composition du panier et la détermination du revenu disponible.

À l'heure actuelle, la MPC n'inclut pas de données sur les membres des Premières Nations ou les ménages vivant dans les réserves.

Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba

Le tableau 1 fournit des renseignements sur les 13 indicateurs de réduction de la pauvreté. Parmi ces indicateurs, huit montrent des progrès ou demeurent stables.

Tableau 1 : Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba

Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation en %	Tendance
<p>Mesure du panier de consommation (seuil officiel de la pauvreté au Canada)</p> <p>Coût d'un panier de consommation que requièrent les personnes seules et les familles pour répondre à leurs besoins fondamentaux et avoir un niveau de vie modeste dans les collectivités canadiennes</p> <p>Source – Statistique Canada (Enquête canadienne sur le revenu)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de pauvreté (ensemble de la population) 12,0 % (2015) 8,7 % (2017) baisse de 27,5 % progrès - Taux de pauvreté des enfants 16,4 % (2015) 9,5 % (2017) baisse de 42,1 % progrès 				
<p>Jeunes déscolarisés sans emploi¹</p> <p>Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation</p> <p>Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active)</p>	10,7 % (2015)	12 % (2019) ¹	hausse de 12,1 %	régression
<p>Disponibilité de places en garderies autorisées</p> <p>Pourcentage d'enfants (12 ans et moins) ayant obtenu une place dans une garderie autorisée</p> <p>Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)</p>	18,2 % (2014-2015)	18,8 % (2018-2019)	hausse de 3,3 %	progrès

Tableau 1 : Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba

Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation en %	Tendance
<p>Nombre d'enfants pris en charge</p> <p>Pourcentage d'enfants pris en charge par un office de services à l'enfant et à la famille</p> <p>Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)</p>	<p align="center">Nombre d'enfants 10,714</p> <p align="center">3,5 % d'enfants manitobains (le 31 mars 2017)</p>	<p align="center">Nombre d'enfants 10,258</p> <p align="center">3,3 % d'enfants manitobains (le 31 mars 2019)</p>	<p align="center">baisse de 4,3 %</p> <p align="center">baisse de 5,6 %</p>	<p align="center">progrès</p> <p align="center">progrès</p>
<p>Taux de mortalité prématurée²</p> <p>Décès avant l'âge de 75 ans (exprimés en nombre d'années de vie perdues) par tranche de 1 000 habitants de moins de 75 ans</p> <p>Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)</p>	<p align="center">52,3 années de vie perdues (2014-2015)</p>	<p align="center">53,5 années de vie perdues (2016-2017)</p>	<p align="center">hausse de 2,3 %</p>	<p align="center">régression</p>
<p>Taux d'entrée de la pauvreté</p> <p>Proportion de Manitobains qui, sur deux années de déclaration de revenus, ont enregistré un faible taux de revenu uniquement dans la deuxième année</p> <p>Source – Statistique Canada</p>	<p align="center">3,9 % (2014-2015)</p>	<p align="center">4,0 % (2015-2016)</p>	<p align="center">hausse de 2,6 %</p>	<p align="center">régression</p>
<p>Taux de sortie de la pauvreté</p> <p>Proportion de Manitobains qui, sur deux années de déclaration de revenus, n'ont pas un faible revenu la deuxième année après en avoir eu un la première année</p> <p>Source – Statistique Canada</p>	<p align="center">25,2 % (2014-2015)</p>	<p align="center">25,4 % (2015-2016)</p>	<p align="center">hausse de 0,8 %</p>	<p align="center">stabilité</p>

Tableau 1 : Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba

Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation en %	Tendance
<p>Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement³</p> <p>Proportion de ménages qui n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité)</p> <p>Source – Statistique Canada (recensement)</p>	<p align="center">11,3 % (2006)</p>	<p align="center">11,4 % (2016)</p>	<p align="center">hausse de 0,9 %</p>	<p align="center">stabilité</p>
<p>Emploi</p> <p>Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un emploi</p> <p>Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active)</p>	<p align="center">64,4 % (2015)</p>	<p align="center">63,2 % (2018)</p>	<p align="center">baisse de 1,9 %</p>	<p align="center">régression</p>
<p>Obtention d'un diplôme d'études secondaires</p> <p>Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires au Manitoba établi en suivant individuellement les élèves des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées à partir de la 9^e année et en calculant le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme au moment prévu</p> <p>Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation)</p>	<p align="center">77,3 % (juin 2015)</p>	<p align="center">79,9 % (juin 2018)</p>	<p align="center">hausse de 3,4 %</p>	<p align="center">progrès</p>
<p>Inégalité de revenu (indice de Palma)⁴</p> <p>Ratio de la part du revenu après impôt des 10 % de la population la plus nantie divisée par la part du revenu après impôt des 40 % de la population la plus pauvre</p> <p>Source – Statistique Canada</p>	<p align="center">1,09 (2015)</p>	<p align="center">1,11 (2017)</p>	<p align="center">hausse de 2,2 %</p>	<p align="center">régression</p>

Tableau 1 : Indicateurs de réduction de la pauvreté au Manitoba

Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation en %	Tendance
<p>Compétences en littératie (lecture)⁵</p> <p>Moyenne des notes des Manitobains de 15 ans au test de lecture du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)</p>	<p>495 (2012)</p>	<p>498 (2015)</p>	<p>hausse de 0,6 %</p>	<p>stabilité</p>
<p>Compétences en numératie (mathématiques)⁵</p> <p>Moyenne des notes des Manitobains de 15 ans au test de mathématiques du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)</p>	<p>492 (2012)</p>	<p>489 (2015)</p>	<p>baisse de 0,6 %</p>	<p>stabilité</p>

¹ Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas d'emploi et ne suivent pas d'études ni de formation au cours des premiers trimestres de 2015 ou de 2019. Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active).

² Décès avant l'âge de 75 ans (exprimés en nombre d'années de vie perdues) par tranche de 1 000 habitants de moins de 75 ans. Le nombre d'années perdues correspond à la différence entre l'âge au moment du décès et l'âge de 75 ans.

³ Les données sur les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement proviennent du recensement et sont publiées tous les cinq ans. Les données de 2011 sur les ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement ne peuvent être comparées à celles de 2016. Les données de 2011 étaient fondées sur l'Enquête nationale auprès des ménages, tandis que celles de 2006 et de 2016 reposaient sur le recensement. En conséquence, les données de 2006 sont utilisées comme niveau de référence.

⁴ L'indice de Palma est calculé d'après les données du Tableau 11-10-0193-01, *Limite supérieure du revenu, part du revenu et revenu moyen du revenu ajusté du marché, total et après impôt, selon le décile de revenu*, de Statistique Canada (consulté le 16 juillet 2019).

⁵ Les données sur les compétences en littératie et en numératie sont publiées tous les trois ans. L'année 2012 est utilisée comme année de référence temporaire pour la comparaison des données les plus récentes disponibles (2015) et la détermination de la tendance affichée par l'indicateur. Lorsque les données de 2018 seront publiées, 2015 sera l'année de référence.

Subdivision des données liées aux indicateurs

Certains groupes sont touchés par la pauvreté de manière disproportionnée au Manitoba. Les tableaux de la présente section contiennent des données subdivisées pour certains indicateurs, lorsque ces données sont disponibles.

Taux de faible revenu

Certains groupes démographiques sont plus susceptibles d'être en situation de pauvreté. Tandis que le pourcentage de personnes en situation de pauvreté a diminué pour tous les groupes depuis 2015, les taux de faible revenu chez les personnes seules (de 45 à 64 ans), les jeunes familles, les familles monoparentales, les Autochtones (hors réserve), les personnes handicapées, les femmes et les enfants du Manitoba étaient supérieurs à la moyenne de la province en 2017. Les taux de faible revenu chez les personnes âgées et les hommes étaient inférieurs à la moyenne du Manitoba en 2017.

Le tableau 2 montre les taux de faible revenu pour divers groupes démographiques en 2015, en 2016 et en 2017, calculés à l'aide de la Mesure du panier de consommation.

Tableau 2 : Taux de faible revenu (en pourcentage) calculés à l'aide de la Mesure du panier de consommation, Manitoba, groupes sélectionnés, 2015-2017¹

Groupe démographique	2015	2016	2017	Variation en %	
				De 2015 à 2017	De 2016 à 2017
Ensemble des Manitobains	12,0	9,4	8,7	-27,5	-7,4
Enfants	16,4	11,9	9,5	-42,1	-20,2
Aînés	4,8	2,5	3,8	-20,8	52,0
Familles monoparentales	41,3	36,9	23,3	-43,6	-36,9
Femmes	11,5	8,9	9,1	-20,9	2,2
Hommes	12,6	9,8	8,3	-34,1	-15,3
Autochtones (hors réserve)	21,6	23,2	16,9	-21,8	-27,2
Personnes handicapées	16,7	13,2	12,4	-25,7	-6,1
Jeunes familles ²	30,6	35,9	29,1	-4,9	-18,9
Personnes seules (de 45 à 64 ans)	30,6	31,0	29,3	-4,2	-5,5

¹ Source – Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu.

² Le soutien économique principal est âgé de 24 ans ou moins.

Disponibilité de places en garderies autorisées

Cet indicateur mesure le pourcentage d'enfants (âgés de 12 ans et moins) au Manitoba ayant obtenu une place dans une garderie. Entre 2014-2015 et 2018-2019, le nombre de places de garderies autorisées a augmenté de 3,3 %, passant de 18,2 % en 2014-2015 à 18,8 % en 2018-2019. L'augmentation du nombre de places en garderie pour les enfants d'âge scolaire (âgés de 6 à 12 ans) était plus notable (hausse de 7,1 %). Le nombre de places en garderie pour les enfants d'âge préscolaire (âgés de 0 à 5 ans) a légèrement augmenté (hausse de 0,8 %).

Le tableau 3 montre la ventilation des places en garderie disponibles par groupe d'âge.

Tableau 3 : Pourcentage des enfants (de 12 ans et moins) pour lesquels il y a une place réglementée en garderie			
Groupe d'âge	2014-2015	2018-2019	Hausse en %
De 0 à 5 ans	26,1	26,3	0,8
De 6 à 12 ans	11,3	12,1	7,1
Total, de 0 à 12 ans	18,2	18,8	3,3

Mortalité prématurée

Le taux de mortalité prématurée mesure le nombre d'années perdues avant l'âge de 75 ans. Le taux est plus élevé chez les Manitobains des quintiles de revenu inférieurs. Tandis que, dans l'ensemble, le nombre d'années potentielles de vie perdues a augmenté, passant de 52,3 ans en 2014-2015 à 53,3 ans en 2016-2017, la population du quintile de revenu le plus faible des régions rurales et urbaines a connu une légère amélioration au chapitre de la mortalité prématurée.

Le tableau 4 montre le nombre d'années de vie perdues pour 1 000 habitants, par quintile de revenu, en 2014-2015 et en 2016-2017.

Tableau 4 : Taux de mortalité prématurée, Manitoba, par quintile de revenu, régions rurales et urbaines, 2014-2015 et 2016-2017¹

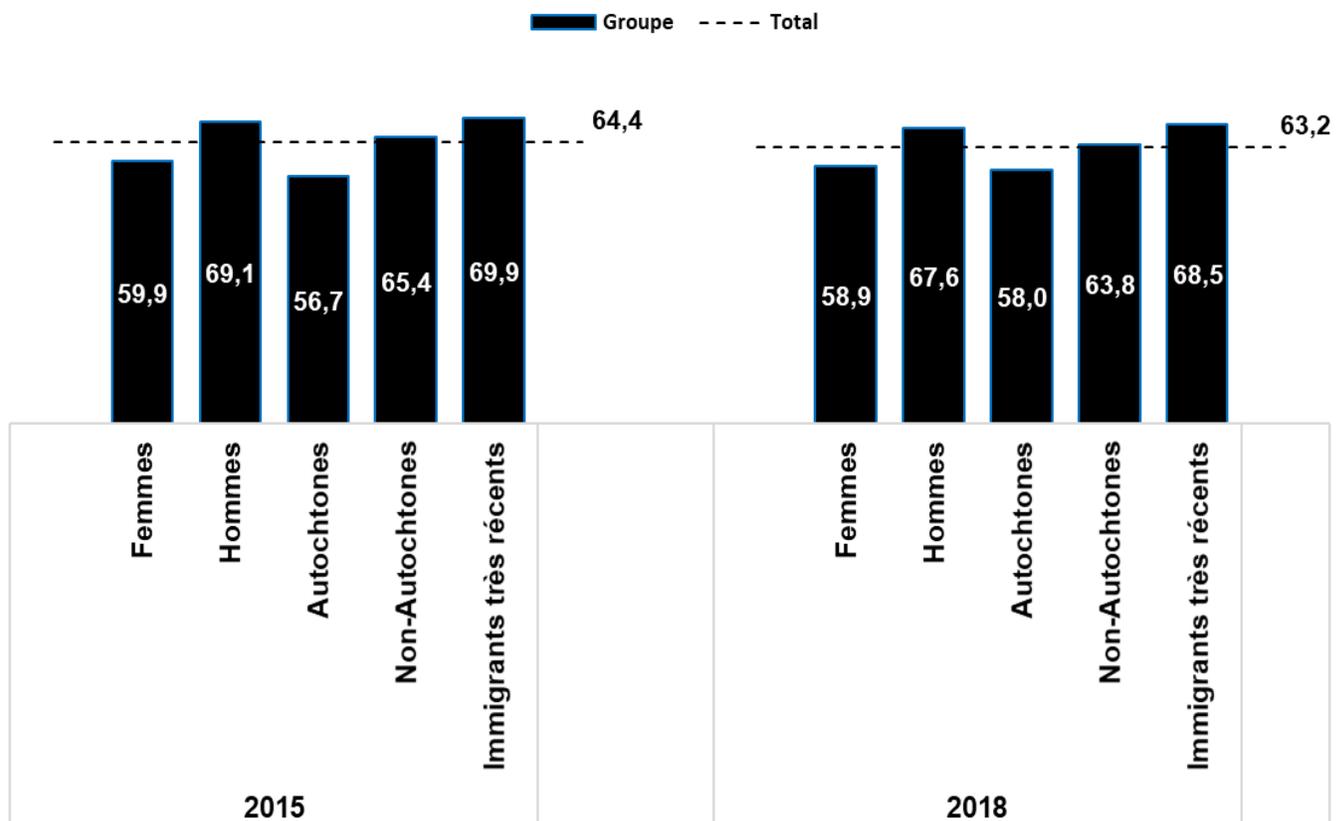
	2014-2015	2016-2017	Variation
Quintile le plus faible – régions rurales	76,4	76,3	-0,1
Deuxième quintile – régions rurales	57,5	57,3	-0,2
Troisième quintile – régions rurales	44,8	44,5	-0,3
Quatrième quintile – régions rurales	48,9	49,0	0,1
Quintile le plus élevé – régions rurales	40,5	40,4	-0,1
Quintile le plus faible – régions urbaines	82,6	82,4	-0,2
Deuxième quintile – régions urbaines	51,9	52,2	0,3
Troisième quintile – régions urbaines	41,1	41,3	0,2
Quatrième quintile – régions urbaines	29,2	28,9	-0,3
Quintile le plus élevé – régions urbaines	26,9	27,0	0,1
Ensemble du Manitoba	52,3	53,5	1,2

¹Décès avant l'âge de 75 ans (exprimés en nombre d'années de vie perdues) par tranche de 1 000 habitants de moins de 75 ans. Le nombre d'années perdues correspond à la différence entre l'âge au moment du décès et l'âge de 75 ans. Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active).

Emploi

Le taux d'emploi varie selon les groupes démographiques au Manitoba. Les taux d'emploi des femmes et des Autochtones sont inférieurs au taux d'emploi de l'ensemble de la population manitobaine. Les hommes, les immigrants très récents (arrivés au cours des cinq dernières années) et les Manitobains non autochtones ont des taux d'emploi supérieurs à la moyenne provinciale.

Graphique 1 : Taux d'emploi (%) par groupe sélectionné, Manitoba, 2015 et 2018¹



¹Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active.

Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement

À Winnipeg, le pourcentage de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement était plus élevé (12,1 %) que la moyenne provinciale en 2016. De 2006 à 2016, le pourcentage de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement à Steinbach a considérablement augmenté, passant de 5,0 % à 11,7 %. Des améliorations ont été observées à Winkler (de 9,6 % à 6,7 %), à Portage la Prairie (de 9,1 % à 8,9 %), à Brandon (de 8,4 % à 7,7 %) et à Thompson (de 9,8 % à 9,1 %). Le pourcentage de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement à Winnipeg est passé de 10,4 % en 2006 à 12,1 % en 2016.

Tableau 5 : Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (en pourcentage), Manitoba et régions sélectionnées, 2006 et 2016¹

	2006	2016	Variation en %
Manitoba	11,3	11,4	0,9
Winnipeg	10,4	12,1	16,3
Winkler	9,6	6,7	-30,2
Steinbach	5,0	11,7	134,0
Portage la Prairie	9,1	8,9	-2,2
Brandon	8,4	7,7	-8,3
Thompson	9,8	9,1	-7,1

¹Source – Statistique Canada, Recensement.

En 2016, la proportion de femmes (10,9 %) ayant des besoins impérieux de logement était plus élevée que chez les hommes (9,5 %). Le pourcentage de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement atteignait 21 % chez la population autochtone (hors réserve), mais seulement 8,5 % pour la population non autochtone.

Tableau 6 : Nombre de personnes et pourcentage de la population ayant des besoins impérieux en matière de logement par groupe sélectionné, Manitoba, 2016¹

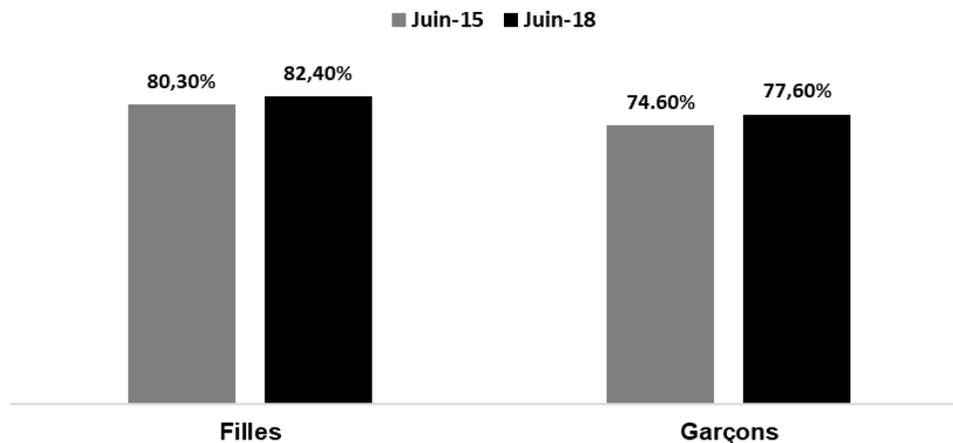
	Nombre	Pourcentage
Femmes	62 015	10,9
Hommes	52 410	9,5
Autochtones (hors réserve)	32 210	21,0
Non-Autochtones	82 215	8,5

¹Source – Statistique Canada, Recensement de 2016.

Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est plus élevé chez les filles que chez les garçons. Ce taux a augmenté dans les deux groupes entre juin 2015 et juin 2018.

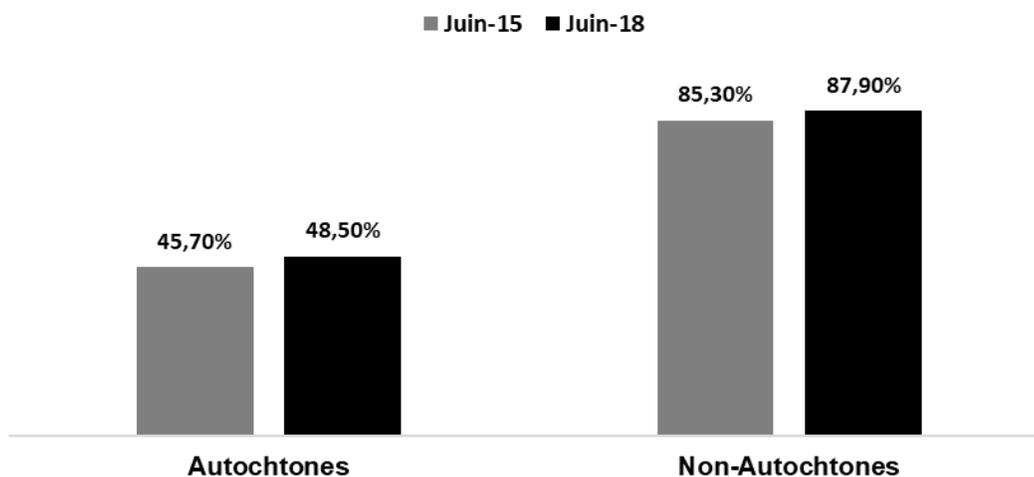
Graphique 2: Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, filles et garçons, juin 2015 et juin 2018¹



¹ Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires établi en suivant individuellement les élèves des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées à partir de la 9^e année et en calculant le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme au moment prévu, rajusté en fonction des taux d'attrition. Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation).

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les enfants autochtones est inférieur à celui des enfants non autochtones. Ce taux chez les enfants autochtones s'est amélioré, passant de 45,7 % en juin 2015 à 48,5 % en juin 2018.

Graphique 3: Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, Autochtones et non-Autochtones, juin 2015 et juin 2018¹



¹Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires établi en suivant individuellement les élèves des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées à partir de la 9^e année et en calculant le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme au moment prévu, rajusté en fonction des taux d'attrition. Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation).

Annexe : Indicateurs prescrits par règlement au cours de l'exercice 2018-2019

Au cours de l'exercice 2018-2019, 21 indicateurs ont été prescrits par règlement. Huit de ces indicateurs ont été conservés dans le groupe de nouveaux indicateurs de réduction de la pauvreté liés à la stratégie actuelle du Manitoba. Au cours du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté, on a aboli certains indicateurs pour faire en sorte que le cadre de mesure demeure ciblé et harmonisé.

	Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation
1	Nombre total de logements sociaux et à prix abordable financés par la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)	30 257 (2009-2010)	30 800 (2018-2019)	hausse de 1,8 %
2	Nouveaux ménages bénéficiant de programmes et de services de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)	1 024 (2009-2010)	1 731 (2018-2019)	hausse de 69,0 %
3	Ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement (Proportion de ménages qui n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité [qualité, taille et abordabilité]) Source – Statistique Canada/Société canadienne d'hypothèques et de logement	11,3 % (2006)	11,4 % (2016)	hausse de 0,9 %
4	Sentiment d'appartenance à la communauté locale (Personnes de 12 ans et plus qui ont déclaré avoir un sentiment d'appartenance à leur communauté locale très fort ou plutôt fort.) Source – Statistique Canada (Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes)	68,2 % (2008)	73,7 % (2018)	hausse de 8,1 %

Tableau 7 : Ensemble antérieur de 21 indicateurs				
Indicateur		Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation
5	Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires au Manitoba établi en suivant individuellement les élèves des écoles publiques et des écoles indépendantes subventionnées à partir de la 9 ^e année et en calculant le pourcentage d'élèves qui obtiennent leur diplôme au moment prévu) Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation)	76,2 % (juin 2013)	79,9 % (juin 2018)	hausse de 4,9 %
6	Participation aux programmes d'apprentissage pour adultes (Nombre de participants dans les programmes d'alphabétisation des adultes et les centres d'apprentissage pour adultes) Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation)	10 658 participants (2008-2009)	9 940 participants (2017-2018)	baisse de 6,7 %
7	Taux d'emploi (Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un emploi) Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active)	66,3 % (2008)	63,2 % (2018)	baisse de 4,7 %
8	Rémunération hebdomadaire moyenne Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active)	830,98 \$ en dollars constants de 2018 (2008)	890,03 \$ (2018)	hausse de 7,1 %
9	Taux de salaire minimum Source – Gouvernement du Manitoba (Croissance, Entreprises et Commerce)	8,50 \$ (2008)	11,35 \$ (2018)	hausse de 33,5 %
10	Taux de faible revenu Source – Statistique Canada (Enquête canadienne sur le revenu)	11,1 % (seuil officiel de la pauvreté au Canada) (2008) ¹	8,7 % (seuil officiel de la pauvreté au Canada) (2017)	baisse de 21,6 %
11	Inégalité de revenu (coefficient de Gini) Source – Statistique Canada (Enquête canadienne sur le revenu)	0,305 (2008)	0,303 (2017)	baisse du coefficient de Gini de 0,002

¹ En raison des modifications méthodologiques apportées à la MPC annoncées par Statistique Canada en février 2019, les données présentées pour le faible revenu et établies au moyen de la MPC en 2008 diffèrent des données publiées dans les rapports annuels antérieurs.

Tableau 7 : Ensemble antérieur de 21 indicateurs				
	Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation
12	Participation aux études postsecondaires (Proportion de la population âgée de 18 à 34 ans qui fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire au Manitoba). Source – Statistique Canada (Enquête sur la population active)	19,6 % (2008-2009)	19,3 % (2018-2019)	baisse de 1,5 %
13	Résultats obtenus à la suite de l'évaluation du développement de la petite enfance (Pourcentage d'enfants de la maternelle qui ne sont pas prêts pour l'école dans cinq domaines du développement de la petite enfance) Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)	28,7 % des élèves non prêts dans un ou plusieurs domaines (2008-2009)	29,4 % des élèves non prêts dans un ou plusieurs domaines (2016-2017)	hausse de 2,4 %
14	Disponibilité de places en garderies autorisées (Pourcentage des enfants de 12 ans et moins au Manitoba pour lesquels il y a une place réglementée en garderie autorisée) Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)	16,4 % (2008-2009)	18,8 % (2018-2019)	hausse de 14,6 %
15	Nombre d'enfants pris en charge Source – Gouvernement du Manitoba (Familles)	2,8 % (2008)	3,3 % (2019)	hausse de 19,3 %
16	Taux de grossesse chez les adolescentes (Nombre de naissances vivantes chez les filles âgées de 10 à 19 ans, exprimé en tant que taux pour 1 000 filles de ce groupe d'âge) Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)	16,4 (2008-2009)	10,0 (2017-2018)	baisse de 39 %

	Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation
17	Réduction éventuelle de l'espérance de vie (Décès avant l'âge de 75 ans, exprimés en nombre d'années de vie perdues, par tranche de 1 000 habitants de moins de 75 ans) Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)	51,7 (2008-2009)	53,5 (2016-2017)	hausse de 3,5 %
18	Prévalence des maladies chroniques en fonction du quintile de revenu (Prévalence du diabète, de l'hypertension artérielle, des maladies respiratoires et de l'arthrite, rajustée en fonction de l'âge et du sexe) Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)	Prévalence dans le quintile de revenu le plus faible : diabète – 10,0 % (régions rurales), 8,8 % (régions urbaines); hypertension artérielle – 27,6 % (régions rurales), 27,3 % (régions urbaines); maladies respiratoires – 8,9 % (régions rurales), 13,1 % (régions urbaines); arthrite – 31,4 % (régions rurales), 34,5 % (régions urbaines). (2008-2009)	Prévalence dans le quintile de revenu le plus faible ² : diabète – 10,9 % (régions rurales), 10,3 % (régions urbaines); hypertension artérielle – 29,4 % (régions rurales), 28,2 % (régions urbaines); maladies respiratoires – 10,0 % (régions rurales), 14,2 % (régions urbaines); arthrite – 32,3 % (régions rurales), 36,0 % (régions urbaines).	Hausse de la prévalence

² Les données les plus récentes disponibles concernent la période allant de 2015-2016 à 2016-2017 pour le diabète et l'hypertension artérielle; 2017-2018 pour les maladies respiratoires; la période allant de 2013-2014 à 2017-2018 pour l'arthrite.

	Indicateur	Niveau de référence	Données les plus récentes	Variation
19	Nombre moyen de personnes recevant des soins à domicile coordonnés³ (Nombre moyen de Manitobains recevant des soins à domicile au Manitoba par mois) Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)	23 075 (2008-2009)	24 514 (2012-2013)	hausse de 6,2 %
20	Continuité au chapitre des soins prodigués par un médecin (Pourcentage de Manitobains ayant réalisé au moins 50 % de leurs consultations pour soins ambulatoires auprès du même médecin sur une période de deux ans) Source – Gouvernement du Manitoba (Santé, Aînés et Vie active)	70,6 % (de 2007-2008 à 2008-2009)	70,9 % (de 2016-2017 à 2017-2018)	hausse de 0,4 %
21	Nombre de personnes utilisant les centres d'accès⁴ (Nombre de Manitobains qui reçoivent des services d'un centre d'accès à Winnipeg) Source – Gouvernement du Manitoba (Éducation et Formation; Familles; Santé, Aînés et Vie active)	42 175 (2010-2011)	127 654 (2018-2019)	hausse de 203 %

³ La collecte de données fondées sur la moyenne mensuelle a été interrompue et a été remplacée par un suivi annuel des données. Le nombre annuel de personnes recevant des soins à domicile coordonnés est passé de 38 386 clients en 2014-2015 à 43 375 clients en 2018-2019.

⁴ Les services comprennent un éventail de services de santé et de services sociaux, notamment les Services aux enfants handicapés, les Services d'intégration communautaire des personnes handicapées, le soutien au développement et à l'inclusion des enfants, l'aide à l'emploi et au revenu, l'aiguillage vers des services prénatals et postnatals, les soins à domicile et les programmes de santé mentale et de soins primaires. Les données les plus récentes sur les dossiers de santé publique excluent les dossiers d'immunisation antigrippale et les dossiers du programme Les familles d'abord. Cet indicateur regroupe tous les comptes associés à des programmes et non pas un nombre d'utilisateurs uniques.

Web : www.gov.mb.ca/povertyreduction/index.fr.html

Courriel : povertyreduction@gov.mb.ca

Disponible en d'autres formats, sur demande.